

Les Salles voûtées

Accueil > Culture, Festivités > Les Salles voûtées



Situées dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, place Baragnon, les Salles voûtées accueillent tout au long de l'année, une sélection variée d'artistes peintres et sculpteurs, régionaux ou internationaux qui choisissent de présenter leurs dernières créations à Cassis.

Vous souhaitez exposer aux Salles voûtées

Pour exposer aux Salles voûtées, il vous suffit de déposer votre candidature par courrier à l'attention de Madame le Maire, accompagnée d'un CV (cursus artistique ou note expliquant votre projet), de 3 photographies de vos travaux, du règlement des salles complété, paraphé et signé, d'un justificatif attestant de votre inscription auprès de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA pour les artistes professionnels, de la Chambre des Métiers pour les artisans d'art, de la Préfecture pour les associations et de préciser la(les) période(s) d'exposition souhaitée(s).

Si le calendrier d'occupation le permet, nous vous retiendrons la date souhaitée. Dans le cas contraire, nous vous ferons une proposition de date de réservation.

Tarifs

Droit d'entrée : 175 €

plus par jour de location : 45 €

A télécharger



Règlement des Salles Voûtées

(pdf 2.6 M)



Dossier de candidature
(pdf 98 K)



Calendrier Salles voûtées 2018
(pdf 105 K)



Qui contacter ?

Salles voûtées

Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville

Place Baragnon

13260 Cassis

Tél. : 04 42 18 36 73

Courriel : [v.peraldi\(at\)cassis.fr](mailto:v.peraldi(at)cassis.fr)

Où écrire ?

Hôtel de Ville

Place Baragnon

13714 Cassis cedex